

BULLETIN MUNICIPAL PEYRELEVADE

JUIN 2025

N° 856

Informations diverses ...

Travaux d'investissement et d'entretien : la passerelle du chemin de randonnée de la tourbière de Négarioux-Malsagne est en cours de réfection par l'entreprise d'insertion « Coup de Main ». Une aide pour l'utilisation de bois local a été accordée par le PNR pour cette opération. Les joints du mur extérieur de la terrasse du gîte de Neuville ont été repris par l'entreprise Deguillaume. L'entretien de plusieurs pistes forestières sur le secteur de Drouillat va être réalisé dans le courant du mois par l'entreprise Julien Dulaurand. Par ailleurs, le bâtiment des sanitaires du camping a été repeint par les services techniques.

Acquisition de matériel : le renouvellement d'une partie du parc informatique du secrétariat de mairie est à l'étude, ainsi que l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques.

Travaux sur la voirie : le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la voirie dans le village de Cezeyrat a été retenu par l'État. La consultation des entreprises est en cours pour l'ensemble du programme voirie 2025 et les travaux devraient se dérouler en septembre.

Employé saisonnier : cette année, c'est Monsieur Rémi Hénart, domicilié à Faux-la-Montagne, qui a été recruté pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison estivale. Il sera en fonction du 2 juin au 29 août.

Marchés d'été et animations estivales : la nouvelle association des commerçants va prendre en charge l'organisation des marchés d'été du mercredi soir. Une réunion de coordination va être organisée avec le comité des fêtes et les autres associations pour arrêter le calendrier des manifestations.

Inaugurations : à noter dans vos agendas, les dates du samedi 14 juin pour l'inauguration des nouveaux locaux des Restos du Cœur et de l'Épicerie Sociale, et du samedi 5 juillet pour la Maison d'Assistantes Maternelles.

L'équipe municipale

L'ÉDITO



INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Naissance :

-de Ana-Manuela FOUANI le 19 mai à Ussel, fille de Corzinie FOUANI, domiciliée 1 route des Pausés

TRANSPORT AU MARCHÉ

Avis aux fidèles intéressées et futurs participants : le bus prendra le départ à 9h pour le marché de Felletin le **vendredi 20 juin**. Rendez-vous au Pra Bé. Inscription obligatoire en mairie.

EXPO TOURISTIQUE ESTIVALE

« Comme chaque année l'Association d'Animation et de Valorisation Touristique de Peyrelevade organise son exposition au dojo (ex-salle d'activité).

Ouverture du jeudi 10 juillet au mardi 26 août

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 17h à 19h, le dimanche matin de 10h à 12h30

-Fermeture les après-midi des 14 juillet et 15 août

-Ouverture non-stop de 10h à 17h à l'occasion du vide grenier le samedi 2 août



Venez découvrir les créations et productions locales, ainsi que toute la documentation touristique.

Bel été à tous à Peyrelevade ! »

FRANCE IDENTITÉ

Pour avoir un compte France Identité, vous devez : être en possession d'une nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIe) et d'un téléphone portable compatible avec l'application. Vous devez aussi télécharger l'application, créer votre compte et faire certifier votre identité numérique en mairie, muni du QR Code généré lors de la création de compte.

Cette certification vous permettra de vous France-connecter de manière simple et d'authentifier votre titre d'identité numériquement.

Plus d'infos en mairie 05.55.94.73.13

ASSOCIATIONS

En prévision des festivités d'été, nous demandons aux associations peyrelevadoises de bien vouloir :

- vérifier l'état de leur réservation de barnums
- déposer leur demande de débit de boissons temporaire, au moins 15 jours avant la date de l'évènement
- donner les dates des évènements en mairie, afin de produire un programme estival avant le 25 juin.

COMPACTEUR, BROEUR

La commune propose à la location :

-un compacteur BOMAG, à disposition des particuliers, moyennant 80€ la journée (ou 100€ avec la remorque de transport)

-un broyeur POTTINGER, à disposition des professionnels, moyennant 100€ la journée (ou 150€ avec le tracteur)

INFORMATIONS COMMUNALES

Les actualités communales sont disponibles sur divers supports de communication. N'hésitez pas à nous communiquer vos évènements pour diffusion. Pour information la rédaction du bulletin municipal s'achève la dernière semaine de chaque mois (informations à rendre avant le jeudi dernier délai).

Site internet

www.peyrelevade.fr

Application Intramuros



Facebook Mairie Peyrelevade



Bulletin municipal



STUDIO À LOUER

STUDIO à louer : totalement rénové à neuf

Place de l'église — Centre Bourg de Peyrelevade

Tel : 06 08 28 19 46

Libre au 1er Juin 2025

CHIENS DE PROTECTION

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Miuvachas en Lemosin

+ d'infos



CHIENS DE PROTECTION :

LES BONS COMPORTEMENTS POUR UNE BONNE COMMUNICATION

Les parcs de pâture sont des espaces où vivent des troupeaux, parfois protégés par des chiens qui veillent pour éloigner le danger. Ils peuvent aboyer, adopter une posture intimidante ou renifler les passants pour les identifier.

Vous pouvez les rassurer ainsi :

En parlant à voix haute, vous signalez votre présence et évitez de surprendre le chien.



Vous pouvez aussi fredonner ou siffler.

Mieux vaut contourner au maximum le troupeau pour que le chien ne se sente pas menacé.



Vous pouvez aussi éviter les mouvements brusques, marcher calmement, ne pas caresser les animaux.

En détournant régulièrement le regard et en bâillant (sans la main), vous apaiserez le chien.



Regardon

Si le chien vient vous renifler, il est conseillé de ralentir ou s'immobiliser quelques secondes.



Allons-y
doucement

Pour faciliter ce contrôle, arrêtez
de courir ou descendez de vélo.

Vous pouvez détendre légèrement la laisse de votre chien pour qu'il puisse communiquer (démarche, posture, comportement). **Ne vous interposez jamais entre deux chiens.**



Tenir son compagnon en laisse
assure également le troupeau et
les autres usagers.

Si le chien se montre trop dissuasif, placer un objet entre lui et vous et vous éloigner lentement diminueront sa tension.



Si vous préférez, faites demi-tour
ou changez d'itinéraire.

Les éleveurs contribuent au maintien des habitats, des paysages et de la biodiversité spécifique du territoire.
Merci pour eux !

Elus, éleveurs, associations, professionnels du tourisme :
les acteurs du territoire se mobilisent !

Avec l'appui technique de l'ACUCT19, de l'APML, du relais local de l'IDEE, de VIE et d'Elodie Gilmer (éthologue canin).



Plus d'informations sur le site du PNR de Millevaches : <https://www.pnr-millevaches.fr/actions-du-parc/mission-grands-predateurs/>

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi &
vendredi
14h-17h30
sur rdv
uniquement

INAUGURATION



Le conseil municipal est heureux de vous convier à l'**inauguration** des nouveaux **locaux** des **Restos du Cœur** et de l'**Épicerie sociale**

LE SAMEDI 14 JUIN À 11 HEURES AU BÂTIMENT CHANCIBOT (11 RUE DU VIEUX PUIT)

TRAVAILLEURS SOCIAUX

- L'assistante sociale de secteur, qui dépend de la MSD de Meymac est présente les jeudis matin à Peyrelevade, uniquement sur rendez-vous au 05.19.07.83.12. Elle vous accompagne dans vos dossiers de la vie quotidienne (pensions alimentaires, logement, ressources, gestion budgétaire, etc.)
- Corrèze autonomie est joignable sur le numéro unique 05.55.19.19.19, pour toute question sur la perte d'autonomie, le besoin d'assistance, le handicap, ou pour les aidants familiaux.

ENTRAIDE CITOYENNE



À compter du mois de juin, un **panneau d'entraide** sera installé à l'entrée du dojo (ex salle des activités). Tous les habitants pourront y afficher librement des dons, demandes ou troc de matériaux (terre, foin...), d'animaux, de covoiturage, de coup de main, de chantier participatif...

Il sera réservé aux échanges gratuits ou à prix libre.

Le but de ce panneau est aussi de créer de nouveaux liens sociaux, notamment intergénérationnels, par le biais de l'entraide.

Il servira également à la mairie, pour afficher les dates du prochain conseil municipal, et tout ce qui touche à la démocratie locale, comme les enquêtes publiques.

Faisons-en bon usage !

FACTURATION EAU



La facturation des abonnements eau et assainissement collectif sera envoyée aux abonnés courant juin. Selon la délibération du 29 novembre 2024, voici les prix de l'eau pour 2025. Une hausse du montant de la facture est à prévoir, notamment en conséquence de la réforme des redevances eau et assainissement dont la collectivité est à charge.

Désignation		Période de facturation
Eau potable		
Consommation eau potable particuliers	1.18€ / m3	Annuelle sur relevé en octobre
Consommation eau potable agricole et industrielle	0.65 / m3	
Abonnement eau particuliers	80€	Annuelle en juin
Abonnement eau agricole et industriel	40€	
Assainissement collectif		
Consommation assainissement	0.70 € / m3	Annuelle sur relevé en octobre
Forfait assainissement	55€	Annuelle en juin
Redevances des organismes publics (agences de l'eau) applicables aux abonnés (compteurs agricoles exonérés)		
Redevance consommation eau	0.33€ /m3 *	Annuelle sur relevé de consommation en octobre
Redevance performance des réseaux d'eau	0.02€ / m3 *	
Redevance performance des systèmes d'assainissement	0.084€ / m3 *	
Redevance prélèvement de la ressource en eau	0.0331€ / m3 *	

* les taux des redevances sont fixés par l'agence de l'eau Loire Bretagne chaque année

PROJET CABANES

**Cabanes de bergers,
cabanes pour se protéger,
cabanes pour jouer,
pour lire, pour se reposer...**

**Entre découverte
de la nature
et du patrimoine,
exploration de la voix
et du mouvement,
puis fabrication
de cabanes en osier,
ce sont tous les enfants
et toutes les familles
de Peyrelelade et d'ailleurs
qui sont convié-e-s
en ce printemps 2025
à embarquer
dans une grande
aventure cabanesque !**

**ATELIERS VANNERIE [FAMILLE]****MER 04 JUIN ET 11 JUIN . 14H > 17H****SAM 07 JUIN . 10H > 12H****JEU 12 JUIN ET VEN 13 JUIN . 17H > 19H**avec *Hélène Joly* . artisane vannière et éco-interprète . Atelier des Chemins

Parce que « tressage » rime avec « partage », Hélène Joly propose ses ateliers vannerie comme des temps de rencontre... avec une matière végétale, l'osier. avec un savoir-faire ancestral, l'art de la vannerie, avec l'autre, dans une activité partagée, avec soi-même, dans une pratique nouvelle.

sous le préau de l'école . accès par le parking de la mairie . dès 3 ans, tout public . possibilité de participer à un ou plusieurs ateliers . gratuit

SPECTACLE LE LANGAGE DES OISEAUX [FAMILLE]**MAR 17 JUIN . 18H**

par *Awena Burgess* et *Marie Girardin* . Collectif *Maw Maw*
en partenariat avec la Scène Nationale d'Aubusson

Dans ce grand nid-cabane où vous voilà installé, à partir d'images animées et de jeux d'ombres, suivant la voix, le chant et le jeu envoûtant des deux comédiennes, partez dans un voyage inattendu. Vous voici sur la piste d'un oiseau qui a soudain disparu laissant de mystérieuses traces à déchiffrer...

salle des fêtes de Peyrelelade . dès 3 ans, tout public . gratuit . de préférence sur réservation car jauge limitée

ATELIER IMAGE ET MUSIQUE [FAMILLE]**MER 18 JUIN . 14H > 16H**

par *Awena Burgess* et *Marie Girardin* . Collectif *Maw Maw*
et *Jean-Marie Caunet* . Institut d'études occitanes du Limousin

Un grand atelier composé de petits ateliers, autour de l'image et du mouvement, autour du langage et de la nature, autour du son et de la voix puis autour du chant et de l'occitan. Aucun enjeu si ce n'est celui de l'exploration poétique et ludique à partager ensemble.

à La Croule, 6 imp. Bramefond, Peyrelelade . dès 3 ans, tout public . gratuit

TEMPS DE PARTAGE FINAL [FAMILLE]**SAM 21 JUIN . 11H**

avec *Awena Burgess*, *Marie Girardin*, *Jean-Marie Caunet* et *Hélène Joly* . ainsi que tous les enfants, petits et grands, ayant participé au projet

En lien avec la fête de l'école qui se déroulera ce même jour, vous êtes convié à un temps fort qui vient clôturer cette aventure artistique autour des cabanes. Sans volonté de performance, juste avec l'envie de partager un peu de ce voyage entre patrimoine, chant, réalisation en osier, ombre et voix.

à La Croule, 6 imp. Bramefond, Peyrelelade . dès 3 ans, tout public . gratuit

Du 12 mai au 21 juin 2025, accompagné-e-s par des professionnel-le-s, les élèves de l'école primaire Bernard Coutaud, les enfants de l'accueil de loisirs de Peyrelelade et des enfants de l'EEAP- MAS du Pays de Millevaches de la Fondation Jacques Chirac partent explorer la nature qui les entoure, apprennent à tresser l'osier, découvrent un spectacle et suivent des ateliers autour de l'image, du langage, de la musique et du chant.

Ils et elles vous invitent à partager des moments de cette aventure. Un programme de sorties, ateliers et spectacles qui s'ouvrent à toutes et tous. Bienvenue !

RÉSERVATION ET INFO

auprès de Marion : 06 98 64 30 80
mbarreau@haute-correze-communaute.fr

Ce projet et cette programmation s'inscrivent dans le cadre du Contrat de territoire pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) Haute-Corrèze.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Mathieu UGUEN, Christelle VEDRENNE, Jean-Claude MALSOUE, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Jérémy VEYRET, Isabelle CHARRIER.

Procurator(s) : Joëlle MEYRIGNAC à Evelyne DEGUILLAUME.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation (TH)	9,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,64 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	121,84 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	/

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Il propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition tels que votés l'année dernière.

APPROUVE

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les budgets primitifs de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Pour le budget principal de la Commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant Global	1 649 249,40 €	1 649 249,40 €	1 254 152,64 €	1 254 152,64 €

Pour le budget du Service des Eaux et de l'Assainissement

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant Global	286 582,70 €	286 582,70 €	468 147,69 €	468 147,69 €

Pour le budget de la station-service :

	EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES
Montant Global	570 546,35 €	570 546,35 €

APPROUVE

3. CONSTITUTION DE PROVISIONS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DANS SON EXERCICE 2025 ;

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels :

- En cas de litige, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimée par la commune. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru.
- En cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin d'assurer le strict respect de cette disposition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la constitution de provisions dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

Domaine	Année de constitution de la provision	Montant de la provision
PROVISIONS BUDGETAIRES		
Risque d'irrecouvrabilité	2025	5 000,00 €

Les provisions font l'objet d'un suivi global et toutes les opérations réalisées sont retracées dans les annexes des documents budgétaires du budget primitif et du compte administratif.

APPROUVE

4. VOTE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ;

Le Maire indique que le budget annexe du service des eaux et de l'assainissement est un SPIC (service public industriel et commercial), et qu'en ce sens, il doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf en cas de dérogation.

Considérant la nécessité de réaliser la protection des captages d'alimentation en eau potable des villages de Geneyte, Giat, Le Rat, Neuvialle et Drouillat,

Considérant que lesdits investissements importants sont d'un montant de 285 000 € HT et doivent être réalisés en 2025 pour bénéficier du financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

Considérant que le budget de l'eau n'est pas en capacité d'absorber cette dépense sur une année,

Considérant que ces travaux relèvent également de la protection de l'environnement et de la ressource en eau,

Considérant qu'en cas de transfert de la compétence eau et assainissement à une autre collectivité dans les prochaines années, la commune souhaite transférer ce service dans le meilleur état de fonctionnement possible,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 100 000 € du budget principal au budget annexe du service des eaux et assainissement.

De même, et dans un souci de maîtrise des tarifs pour les usagers, cette subvention ne sera pas reversée au budget principal.

APPROUVE

5. DELEGATION DE GESTION DU GITE COMMUNAL DE NEUVIALLE A TOURISME HAUTE-CORREZE ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bail de gestion du gîte de Neuville, confié jusqu'alors à l'Office national des forêts, a été résilié.

Il indique avoir été contacté par Tourisme Haute-Corrèze, organisme compétent en matière de commercialisation de séjours touristiques, et par ailleurs présent sur la commune de Peyrelevade en saison estivale avec l'installation de l'antenne touristique, tous les ans, dans l'ex salle des activités.

L'office de tourisme propose ainsi à la commune de Peyrelevade de reprendre la gestion touristique du gîte de Neuville, sur le principe d'une conciergerie.

Après avoir listé la répartition des rôles et obligations des parties, ainsi que les conditions de rémunération de l'office de tourisme, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir confier la gestion du gîte touristique de Neuville à Tourisme Haute-Corrèze.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**1. FINANCES : VALORISATION FINANCIERE ;**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le document de valorisation financière et fiscale 2024 transmis par le service de gestion comptable d'Ussel.

Ce document fait état de plusieurs constats, et confirme la bonne santé financière de la commune.

Depuis 2020, si les charges de fonctionnement augmentent de manière significative, cela doit être mis en parallèle avec la hausse importante des produits de fonctionnement.

De même, nous notons une hausse des dépenses d'équipements d'un peu de moins de 9%, alors même que les dettes financières de la commune ont été divisées par deux en quatre ans (726 849 € en 2020, 355 380 € en 2024).

Le document est public et accessible en mairie.

2. QUESTIONS DIVERSES ;

- Projet composteur partagé : les services de Haute-Corrèze communauté installeront le composteur partagé aux abords de la mairie le 05 mai prochain. Dans un souci de propreté et de bonne gestion des bacs, un référent a été nommé. De même, et dans un premier temps, une liste d'utilisateurs a été définie (école, cantine, périscolaire, mairie, locataires mairie et locataires maison médicale).

- Bâtiment Belugeon : les menuiseries étant très abîmées, il est prévu de procéder à la réfection de certaines fenêtres.

- Eclairage public : afin de donner suite au Programme Crépuscule, lancé par le Syndicat de la Diège, ayant pour but de rationaliser l'éclairage public et remplacer les luminaires les plus énergivores, un groupe d'élus a commencé à parcourir les rues du bourg et les villages à la nuit tombée. D'ici la fin du 1er semestre, un bilan sera effectué afin d'envisager une réduction du nombre de points lumineux.

Fin de séance à 21 heures

AGENDA

COURS DE DESSIN CET ÉTÉ



L'association Rocs et Sources propose un atelier de découverte du dessin d'observation au fusain.

Les mercredis 16, 23, 30 juillet et 6 août (de 15h à 16h30 à l'école)

Inscription en mairie obligatoire, plus d'infos au 06.07.82.95.83

8€ le cours, 25€ les 4 cours, règlement auprès de l'association.



FÊTE DE L'ÉCOLE

« Le samedi 21 juin, l'association des parents d'élèves (USEP) propose de participer à un goûter à la suite du spectacle de fin d'année de l'école : pour ce faire nous demandons aux parents d'apporter des gâteaux, crêpes, et autres réjouissances culinaires dont la vente se fera au profit de l'association des parents d'élèves. Ensuite, nous partirons en déambulation à travers les rues de Peyrelevade derrière Monsieur Carnaval. Il est conseillé de se munir de son plus beau déguisement, de sifflets ou casseroles, et selon la météo de pistolets à eau.

Ce défilé se terminera à la Croule par une boum pour enfants. La restauration sur place ou à emporter sera assurée par les bénévoles au profit de l'association. Comme d'habitude, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous si vous pouvez participer à l'organisation de cet événement, nous avons toujours besoin de votre aide !

L'équipe de l'USEP de l'école de Peyrelevade. »

asso.ecole.peyrelevade@gmail.com

VOITURES ANCIENNES



Dimanche 22 juin un cortège de voitures anciennes passera dans les rues du Bourg de Peyrelevade à l'occasion de la 32ème randonnée du Sancy de voitures anciennes.

Ouvrez l'œil !

LE P'TIT BRAQUET

LE GRAND TOUR DE CREUSE

VIVEZ LE FRISSON D'UN GRAND TOUR CYCLISTE

5-9 JUIN 2025
3 JOURS DE COURSE
5 ÉTAPES
UN "TOUR DE FRANCE" POUR AMATEURS

6 JUIN PAUSE DU MIDI À PEYRELEVADE
7 JUIN 17H30 CRITÉRIUM À AUPHELLE

LEPTITBRAQUET
leptitbraquet.fr

CONCOURS DE PÉTANQUE

SOIRÉE GRILLADE



AU STADE DE PEYRELEVADE

SAMEDI 7 JUIN

À GAGNER: 250 EUROS, 2 JAMBONS, 2 MAGNUMS
 DE RICARD • 15 € PAR DOUBLET

SOIRÉE CONCERT

CAD

FABIEN BELLONI

VENEZ VOUS AMUSER
 AVEC NOUS POUR
 UNE BELLE APRÈS-MIDI

ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT DE CHASSE
 DE ST SETIERS



IPNS NE PAS DE JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Réunion publique



LUNDI 9 JUIN À 19H

SALLE DES FÊTES DE PEYRELEVADE

Présentation du projet de travaux de
restauration de la tourbière de
Rebière Nègre
qui auront lieu à l'automne 2025



Zone de tourbière active



Secteur de la tourbière à restaurer